



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Lanaudière

EFFAROUCHEMENT DES OISEAUX MIGRATEURS



Photo : Pierre Markon

INDEMNITÉ POUR DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA SAUVAGINE

Tout producteur agricole, adhérent ou non aux différents programmes de La Financière agricole du Québec, peut être admissible à une indemnité pour des dommages causés par la sauvagine (bernaches, canards, oies des neiges).

Il revient cependant au producteur de faire l'avis de dommages à la Financière agricole afin qu'elle puisse en faire le constat et l'évaluation.

**Téléphone sans frais
(FADQ)
1 800 749-3646**

Photo : Pierre Markon



POUR MINIMISER LES DOMMAGES AUX CULTURES

L'effarouchement est réalisé seulement lorsqu'il y a des risques pour les cultures, au moment de la reprise de la végétation ou lors des semis. Les effaroucheurs utilisent des pistolets de départ (arme blanche) pour faire fuir les oiseaux.

POUR SIGNALER LA PRÉSENCE D'OISEAUX INDÉSIRABLES SUR VOS TERRES : **MICHEL DEMOUY** **450 883-2815**

L'effaroucheur se rendra alors **gratuitement** sur les lieux le plus tôt possible.



Photo : Pierre Markon

VOUS CHERCHEZ UN CHASSEUR D'OIES?

Nous pouvons vous mettre en contact avec des chasseurs respectueux des terres agricoles. Communiquez avec nous pour plus de détails.

VOUS SOUHAITEZ EFFAROUCHER VOUS-MÊMES?

- Du matériel d'effarouchement peut être commandé auprès du fournisseur C.Fensch Ltd. (1 905-563-4774)
- Vous devez détenir un **permis d'effarouchement** du Service canadien de la faune. Pour en savoir plus, communiquez avec :

Jean-François Aumont
450 753-7486, poste 243

Le financement de ces activités est assuré par le *Programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole*, issu de l'accord Cultivons l'avenir 2 des gouvernements du Canada et du Québec.

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec